

Compte rendu de la réunion du mardi 9 février 2021, 17h30-19h30, en mairie de Thoiry, entre municipalité thoirysienne et les deux groupements gessiens de défense de la mobilité douce

Présents :

Pour la Ville de Thoiry :

| | |
|------------------|--|
| Muriel Bénier | Maire, Conseillère départementale du canton de Thoiry |
| Xavier Jourda | 3 ^e Maire Adjoint délégué aux Grands projets et à la Mobilité |
| Alexandre Mougey | Directeur général des services |

Pour les associations de défense de la mobilité douce :

| | |
|------------------------|---|
| Tor Bothner | Membre du bureau de l'Association des Piétons et Cyclistes du Pays de Gex (APiCy) |
| Ariel Haziot | Idem |
| Peter Loosli | Idem |
| Jean-François Marchand | Membre de Vélorution Pays de Gex |

Cette rencontre, à l'initiative de la mairie de Thoiry, avait pour objectif de présenter le projet de transformation de l'ancienne voie ferrée en voie verte et d'initier une collaboration, afin que le projet corresponde au mieux aux pratiques des usagers cyclistes.

Après un tour de table, Mme Bénier présente la situation générale et son désir d'inscrire la mobilité douce dans son nouveau mandat :

- Point sur les transports en commun : bloqués jusqu'en 2023, mais il y a 2 lignes (66 et 68) qui fonctionnent bien. Le transport à la demande (TAD) ne semble pas fonctionner (arrêt à Fenières), les gens ne l'utilisent pas ;
- Transformation de l'ancienne voie ferrée en voie verte. C'est un projet immédiat, et presque toute la réunion y sera consacrée ;
- Aménagement d'une piste cyclable entre le centre Thoiry et Badian pour rejoindre la voie agricole en direction du rond-point de la Porte de France, afin d'opérer la jonction avec la Voie Verte d'Agglomération (VVA) vers Genève/Annemasse. Si la voie verte sur l'ancienne voie ferrée sera plutôt adaptée aux promeneurs et dessertes locales, cette piste cyclable sera dédiée prioritairement aux déplacements à but utilitaire (flux pendulaires).

L'APiCy questionne la maire sur la cohérence intercommunale de ce projet de voie verte. Mme Bénier répond qu'il s'agit pour le moment d'une initiative strictement communale. Elle espère toutefois que son volontarisme pour ce projet déclenche un mouvement : car *«si on continue à attendre, ça n'avancera jamais»*.

Présentation du projet de conversion de la voie ferrée en voie verte

Après 5 ans de négociations, la commune de Thoiry vient de signer la convention d'occupation avec SNCF Réseau. Celle-ci vaut pour 15 ans, depuis le 15 janvier 2021. Les travaux, dont le budget est estimé à 1,2 M€, doivent débuter dans l'année.

Il est important de noter que la voie ferrée, à partir de Crozet puis vers le sud-est reste toujours classée voie ferrée, contrairement à la portion vers le nord qui est déclassée.

Obtenir le droit d'occupation était bien plus difficile : c'est même une première dans le Pays de Gex. On peut espérer que cette première convention rende les suivantes plus faciles à obtenir.

La voie concernée est longue de 3,4 km, dont 2,7 km, dans une première phase, seront convertis en voie verte entre la rue du Poizat et la rue des Battoirs. On compte 6 intersections (rue du Poizat, rue de la Crotte du Moulin, rue de la Gare, rue de Combe, chemin du Pont de Gremaz et rue des Battoirs) et 2 entrées piétonnes (rue de la Croix et rue du Breu).

La convention signée avec SNCF Réseau impose plusieurs restrictions quant au projet de voie verte :

- Les voies ne seront pas démontées mais enfouies. Les aménagements doivent être réversibles, et devront être détruits si la SNCF veut reprendre la voie à l'issue des 15 ans ;
- La largeur de la voie a été négociée à 3 m avec 0,5 m d'accotement ;
- La couche d'assise sera du grave 0/80 et le revêtement sera composé de 10 cm de grave 0/31,5. À ce propos, l'APiCy rappelle qu'un devers de 2% est nécessaire pour une meilleure évacuation de l'eau ;
- Le revêtement sera asphalté sur 8 m en amont et en aval de chaque intersection ;
- La végétation sur les abords devra elle aussi non permanente ;
- Aux intersections, il est défini, des chicanes et un stop pour les cyclistes, qui devront marquer l'arrêt. Les voitures auront la priorité, mais l'intersection sera en zone 30 km/h.

Par conséquent, la commune voit cette voie verte non nécessairement comme un axe rapide de mobilité utile mais plutôt comme une ligne transversale et locale permettant la desserte des lieux importants de Thoiry (écoles, équipements sociaux et sportifs, ...) autrement qu'en voiture, en toute sécurité.

Discussion

La commune déclare vouloir chercher l'expérience des vrais usagers cyclistes et piétons afin de mener ce projet le mieux possible et éviter les mêmes erreurs que sur des projets précédents. Même si l'APiCy représente les deux catégories, la discussion s'est centrée autour des cyclistes. L'APiCy a déclaré être très satisfaite de la collaboration co-constructive ainsi mise en place. Plusieurs autres projets similaires au Pays de Gex n'ont pas été menés avec l'appui d'une telle collaboration, avec comme résultat, une utilité moindre. (P.ex. la piste cyclable long de la rue de la Gare, à Thoiry.)

L'APiCy déclare fermement que des chicanes trop serrées rendent l'utilisation des voies vertes moins pratique voire rebutantes. On donne l'exemple de la voie verte Grilly-Divonne, où les barrières massives et onéreuses sont clairement surdimensionnées, de même qu'à Thoiry, rue de la Gare. La recommandation généralement soutenue par le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), reconnu au plan national, est simplement de faire installer des panneaux interdisant le passage de véhicules motorisés et seulement si nécessaire, après observation, de mettre en place des

blocages physiques. Si toutefois chicanes il doit y avoir, leur taille et distance doivent respecter là encore les préconisations précises données par le CEREMA.

La mairie désire tout de même un dispositif qui empêche les cyclistes ou les enfants d'aller directement sur la route. L'APiCy propose des demi-barrières, comme celles que Pays de Gex Agglo a installées sur la véloroute Maconnex – Ferney-Voltaire, et qui permettent l'accès des engins de maintenance. La Mairie compte prendre cette variante sérieusement en considération. Lors de la présente rencontre, la documentation du CEREMA sur les dispositifs anti-deux roues motorisés a été remise en mains propres à M. Jourda.

À l'intersection avec la rue de la Gare, l'APiCy suggère d'étendre la zone 30 jusqu'à la zone-30 du centre-ville 300 m plus loin. Sur ce point précis également, la commune déclare qu'elle allait y réfléchir.

L'APiCy propose de fournir un détail précis de ses recommandations pour les intersections concernées par la voie verte.

Calendrier

La commune démarre actuellement les appels d'offre pour la maîtrise d'œuvre. Une décision sera prise début mars et un cahier des charges sera rédigé pour la fin mai. Les travaux devraient commencer en septembre 2021 pour une mise en service début 2022.

Mme Bénier déclare vouloir travailler avec l'APiCy tout au long de ce projet, ce qui peut impliquer plusieurs réunions avec un prochain rendez-vous d'ici à un mois afin de se pencher ensemble sur le cahier des charges. L'APiCy se dit bien sûr disposée à prêter main-forte en la matière.

La commune aimerait de plus poursuivre cette collaboration sur d'autres sujets impliquant les mobilités douces (piste cyclable de Gremaz, plan de circulation, ...)

Divers

D'autres points n'ont pu être que rapidement abordés, n'ayant pas le caractère prioritaire et urgent du sujet principal :

- L'APiCy demande si la commune pourrait faire des modifications légères sur la piste cyclable rue de la Gare, pour la rendre plus utile. Surtout alléger les barrières. La mairie déclare être ouverte à des propositions.
- La question de la liaison avec Saint-Genis est abordée. L'avenue du Mont-Blanc est un point dur connu de la mairie pour lequel il n'existe pour le moment pas de solution possible. Des liaisons via Sergy au nord-ouest et via le chemin agricole longeant la voie rapide au sud-est sont plus envisageables.
- L'APiCy émet le souhait d'une valorisation de la route forestière pour du cyclo-tourisme.